



## Fonctionnement du parrainage du Pôle Jeunesse de la Fédération

Tout membre de la FFCI en dessous de 25 ans (né en 1995 ou après pour une adhésion en 2020) peut faire la demande d'entrer dans le groupe "Pôle jeunesse FFCI" en envoyant un message privé sur le compte instagram et/ou Facebook et sous réserve de pratiquer l'équitation islandaise.

Un rendez-vous en visioconférence lui sera donné afin de discuter de la charte, de ses envies et de ses besoins vis-à-vis du compte.

Un parrain lui sera attribué afin de le guider dans sa prise en main des outils du pôle (compte instagram, facebook etc.).

Tout membre peut demander à changer de parrain et vice-versa.

Le parrainage dure au minimum 1 mois et demi à partir du moment où un contenu proposé par le membre parrainé est publié sur le groupe.

Un membre parrainé ne peut publier de contenu que via son parrain qui le soumet aux autres membres administrateurs (parrains/marraines/membres CA FFCI) avant publication.

Un membre parrainé ne proposant pas de contenu pendant 2 mois suivant son intégration au groupe devra refaire une demande de parrainage. Il devra alors soumettre un contenu dans les 3 semaines suivant sa ré-intégration.

Les membres pouvant avoir le rôle de parrain sont les membres fondateurs du groupe Pôle jeunesse FFCI :

- Zoé Michel
- Zoé Chauvin
- Ayla Marquenie
- Kyra Marquenie
- Anouk Marquenie
- Marie Dischinger
- Xavière Gabrion
- Julie Darbon
- Alicia Puricelli
- Lilie Larcenet
- Louise Bordy
- Anna Speikamp

Peuvent être nommés parrains les anciens parrainés après 5 mois d'autonomie (membre non parrainé). Le parrainage se fait sur principe de volontariat.

Le rôle du parrain est d'aider le parrainé à intégrer le pôle en toute sérénité ainsi que de répondre aux interrogations de ce dernier.